

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Jennifer Lagacé	Numéro de permis 2002238	Date d'inspection Le 08 février 2021	
Nom de l'établissement Garderie des Apprentis-Sages		Numéro de téléphone (506) 790-5596	
Adresse 8 Boucher Street Campbellton NB E3N 2P1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	29 janv. 2021	08 févr. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Discussion par téléphone avec l'exploitante. Elle m'avise que les deux éducatrices ont suivi leurs cours de RCR le 26 et 27 janvier 2021. L'exploitante va m'envoyer leurs certificats à leurs arrivées. - Ratio n'a pas été pris par ce que la correction de la lacune a été fait par courriel. - RCR : Les deux employées ont présentement leurs cours de RCR complété.

original signé par
Mona Martin

Le 08 février 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Jennifer Lagacé

Le 08 février 2021

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date